

RAPPORT DU LIQUIDATEUR

SAS 16H24

Société par actions simplifiée en liquidation

Capital social : 1 000 €

Siège social : 3 rue de Bondy – 93250 Villemomble

SIREN 852 161 447 – RCS Bobigny

Rapport du liquidateur aux associés

Je soussigné, **Alexandre MARTIN**,
demeurant 176 rue de l'Hortus – 34270 Sainte-Croix-de-Quintillargues,
agissant en qualité de liquidateur de la société **SAS 16H24**,
désigné lors de la décision de dissolution en date du **08 octobre 2024**,
ai l'honneur de vous rendre compte des opérations de liquidation.

1. Rappel de la dissolution

La société a été dissoute par décision des associés en date du **08 octobre 2024**,
entraînant la cessation d'activité et l'ouverture de la liquidation amiable.

2. Opérations de liquidation

Les opérations suivantes ont été réalisées :

- cessation définitive de l'activité,
- réalisation de l'ensemble des éléments d'actif,
- règlement de l'ensemble des dettes sociales,
- établissement des comptes définitifs de liquidation.

À la date de clôture :

- la société ne dispose d'aucun actif,
 - la société ne présente aucun passif,
 - aucun litige ni engagement en cours n'existe.
-

3. Comptes de liquidation

Les comptes définitifs de liquidation font apparaître :

- un total actif de : 0 €
- un total passif de : 0 €
- un résultat de liquidation nul

Il n'existe donc **ni boni ni mali de liquidation**.

4. Conclusion

Les opérations de liquidation étant achevées,
je propose aux associés :

- d'approuver les comptes définitifs de liquidation,
 - de me donner quitus pour l'exécution de mon mandat,
 - de constater la clôture définitive de la liquidation,
 - de demander la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny.
-

Fait à Sainte-Croix-de-Quintillargues
le 04-02-26

Certifié conforme à l'original,

Le liquidateur
Alexandre MARTIN
Signature

